



Département de l' AISNE.
Arrondissement de SOISSONS.
Canton de Villers-Cotterêts.

MAIRIE DE LARGNY SUR AUTOMNE

2 rue Saint Denis

Tel : 03 23 96 71 10

e-mail communelargnysurautomne@orange.fr

Compte-Rendu

Séance du 1^{er} Février 2022

L'an deux mil vingt deux et le premier février à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Meritxell LEFRANC-CARBONNEL, la Maire.

Présents : MM/Mmes : LEFRANC-CARBONNEL Meritxell - LECLERE Laurent - PAULET Marie-Line - ESPES Antoine -- MONTANARO Serge - LEVASSEUR Hélène - CHRISTODOULOU Christodoulos - LE ROY Bruno - POTEL Martine.

Représentées : Mme DELAGRANGE Christine donne son pouvoir à Mme PAULET Marie-Line - Mme BOUTROUX Marie-Claire donne pouvoir à Mme POTEL Martine.

Secrétaire : Mme LEVASSEUR Hélène

1 °) Création d'une seconde classe dans l'école communale et Syndicat scolaire

Madame la Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le travail sur la création d'un syndicat scolaire réunissant les communes de Largny-sur-Automne et Haramont est en cours.

Dans les mois qui viennent, il conviendra de délibérer sur l'approbation des statuts du syndicat, tenant compte de l'accord de principe en date du 19/10/2021 voté par l'ensemble des membres du conseil.

Madame la Maire fait part de l'avancement du projet suite à la dernière réunion avec Monsieur CHAUVIN, Maire d'Haramont.

• vocation du syndicat :

Gérer communément :

- la cantine
- les salaires des agents
- la garderie
- les charges (eau, électricité, chauffage).

- Organisation des classes et besoins matériels :

- la classe de maternelle est maintenue à Haramont
- les classes élémentaires seront regroupées à Largny-sur-Automne (2 classes au lieu d'une)
- la garderie sera déplacée à Haramont.

De ce fait, Madame la Maire demandent aux membres du conseil de se prononcer sur la réalisation de travaux dans l'école.

- l'ensemble des membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, **ACCEPTÉ et CHARGÉ** Madame la Maire de signer les devis et de prévoir les crédits nécessaires au budget communal.

- Ressources humaines :

Afin de permettre le bon fonctionnement du syndicat, 5 personnes seront nécessaires.

- 1 ATSEM pour la classe de maternelle
- 1 personne pour la gestion de la cantine et son nettoyage
- 1 personne pour le nettoyage des classes et de la garderie
- 1 personne pour la garderie et l'accompagnement du bus
- 1 personne pour la gestion administrative du syndicat

Les agents actuellement en poste seront maintenus mais seront intégrés et rémunérés par le syndicat avec son budget propre.

Après avoir entendu la présentation de » Madame la Maire, l'ensemble des membres du conseil **APPROUVE** le projet.

2°) Projet terrain Clesence

Madame la Maire expose aux membres du Conseil Municipal que, la commune de Largny-sur-Automne dispose de 10 000m² de terrain à bâtir.

La Communauté de Communes de Retz en Valois consulte actuellement les communes dans le cadre de son Programme local de l'Habitat (PLH) afin de proposer aux administrés, des logements adaptés à tous les ménages. Ils seront mis en location.

Elle interroge donc la commune de Largny-sur-Automne sur la faisabilité de la création de 15 logements sociaux sur cet espace, découpé en lots de 500m².

La majorité du conseil municipal se montre favorable à l'étude des propositions à venir. Des points de vigilance ayant été soulevés au sujet du type de construction et sur la conservation du caractère du village.

3°) Devis de l'USEDA - Rénovation de l'éclairage public

Madame la Maire présente aux membres du conseil municipal le devis de l'USEDA, d'une valeur de 5 015,56€ concernant le remplacement des anciennes ampoules rue de la Pierre-Dieu.

Elle précise que le système d'éclairage en l'état, la technologie ancienne des ampoules ne permet plus leur simple remplacement. Il est désormais nécessaire d'entreprendre la rénovation des lampadaires.

Vu l'absence d'éclairage dans la rue de la Pierre-Dieu

Vu les dépôts de dossiers de demandes de subventions réalisés et centré sur les travaux de l'école, Madame la Maire précise aux membres du conseil que ces travaux seront autofinancés par la commune.

Après avoir entendu l'exposé de Madame La Maire, l'ensemble des membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTÉ**, le devis de l'USEDA
- **CHARGÉ** madame la Maire de signer le devis et de prévoir et inscrire les crédits nécessaires au budget.

4°) Sujet divers

- **Réfection des gouttières du logement école** : une discussion s'engage sur la réalisation des travaux dans le logement communal rue des Outhieux. Le logement est humide et se dégrade. Il s'agira de réaliser la réfection des gouttières vétustes. Le devis proposé par l'Entreprise « la Savière » est étudié et validé.

- **Travaux Eglise** : Madame la Maire échange avec les conseillers sur le sujet des travaux de toiture de l'Eglise. Courant décembre 2021, une entreprise habilitée s'est rendue sur place afin d'effectuer un premier chiffrage des travaux à effectuer. Ce dernier s'élève à 50 000€

Il a été précisé qu'il est urgent d'agir mais que les procédures pour le dépôt des dossiers et les demandes de subventions étaient longues. Le soutien de la fondation du patrimoine sera sûrement nécessaire.

- **Entretien du Village** : Madame la Maire présente aux membres du conseil 2 devis relatifs à l'entretien du village. Suite à cette étude, il en ressort que le coût pour la commune est estimé à 11 000€ pour l'année.

Fin de séance 20h40



La Maire,

Meritxell LEFRANC-CARBONNEL

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Meritxell LEFRANC-CARBONNEL", written over a horizontal line.

